

A cette époque, c'était un autre parti politique qui dirigeait le pays. La même remarque ne vaut pas pour les dépenses provinciales et municipales au cours de la période, comparable, soit de 1961 à 1973.

Je reviens donc à ce que j'ai dit plus tôt; si nous devons résoudre nos problèmes au Canada, cela devra se faire dans le cadre d'un effort commun de la part des gouvernements à tous les paliers, du milieu syndical, du patronat, des coopératives, de ceux qui œuvrent dans l'agriculture, et ainsi de suite. Il n'y a pas de solutions simplistes. Peut-être les membres de l'opposition s'empresseront-ils, au cours de ce débat, de signaler au gouvernement les différents domaines où d'importantes coupures s'imposent en vue de réduire les dépenses fédérales. Peut-être se rendront-ils utiles de cette façon.

● (1500)

Irait-on réduire les prestations versées aux personnes âgées? Ou aux anciens combattants? Devrait-on diminuer l'aide provinciale en vertu de la loi sur l'assistance publique du Canada? Devrait-on réduire les prestations versées aux termes du Régime de pensions du Canada? Devrait-on diminuer les programmes d'expansion économique régionale? Je crois que l'opposition officielle doit expliquer la réduction des dépenses en termes très précis au gouvernement et affirmer ainsi le genre de critiques que nous entendons souvent de l'autre côté de la Chambre.

On nous dit que le malaise ouvrier est un autre problème sérieux qui se pose à notre société, et je crois que tous les sénateurs s'inquiètent de l'ampleur des malentendus et différents qui existent entre les ouvriers et les employeurs dans notre pays; mais encore une fois, j'aimerais rappeler à nos amis de l'opposition que les relations entre employeurs et employés au Canada sont dans la plupart des cas de compétence provinciale, et que le nombre de jours perdus dans les disputes ouvrières-patronales est beaucoup plus grand dans le secteur provincial qu'il ne l'est dans le secteur fédéral; j'aimerais également leur rappeler que le gouvernement a entrepris une série de mesures importantes au cours des cinq dernières années en vue d'améliorer les rapports entre les deux parties en cause. En fait, on est à élaborer des moyens de faciliter davantage le règlement des disputes ouvrières-patronales dans le secteur fédéral. Je tiens à dire aux membres de l'opposition que les réalisations du gouvernement fédéral dans tout ce domaine sont nombreuses.

Honorables sénateurs, dans le discours du trône, il a été question de modifier les Règles de procédure du Parlement. Je cite les paroles prononcées par l'Administrateur:

On est généralement d'avis, tant au Parlement qu'à l'extérieur, qu'il faudrait modifier les règlements de la Chambre des communes de façon à permettre aux députés de tous les partis, au pouvoir ou dans l'opposition, de s'acquitter plus efficacement de tâches de plus en plus lourdes.

Permettez-moi de dire—et je sais que bon nombre d'entre vous partagent mon opinion—que nous devrions être tout autant désireux d'améliorer les règlements de notre propre chambre afin d'assurer que le Sénat continue d'être une partie encore plus essentielle et indispensable du Parlement.

J'ai été député dans une assemblée législative provinciale et à l'autre endroit. Permettez-moi de dire que, selon moi, les sénateurs ne le cèdent en rien à nul autre corps législatif au Canada pour ce qui est de la compétence, du talent et du souci pour les besoins du peuple canadien. Je crois que ceux qui ont fait partie d'autres assemblées

[Le sénateur Perrault.]

seront d'accord avec moi. Nous avons sûrement pour tâche de mettre à contribution le plus efficacement possible les talents et la compétence des sénateurs des deux côtés du Sénat—c'est-à-dire les connaissances et la sagesse sénatoriales. Voilà qui pourrait bien nous obliger à réviser nos règles de procédure ainsi qu'à remettre en question nos responsabilités; j'estime que cela nous obligera également à examiner les difficultés qui assaillent l'opposition au Sénat à l'heure actuelle. J'estime qu'aucune assemblée parlementaire ne saurait être efficace sans opposition vigoureuse, et ceux qui assument ce rôle doivent être secondés lorsqu'ils s'efforcent de mettre le gouvernement au défi de justifier ses actions et les mesures dont ils proposent l'adoption.

L'autre jour, le discours du trône faisait allusion aux «conflits d'intérêts». Il ne viendrait à l'esprit d'aucun sénateur, j'en suis certain, de demander de ne pas avoir à respecter les normes auxquelles un autre secteur du Parlement et de la Fonction publique sont assujettis. Des événements inquiétants et malheureux survenus ces derniers mois et mettant en cause certains élus du peuple dans des conflits d'intérêts, à l'étranger surtout—et notamment chez nos voisins du Sud—ont fait que la population exige de plus en plus—et à bon droit, à mon avis—que ses élus à tous les niveaux démontrent indubitablement qu'ils tiennent leurs fonctions officielles pour les plus importantes et qu'il ne tromperont en aucune façon la confiance qu'elle a mise en eux. Tous les élus, à l'instar de la femme de César, doivent être au-dessus de tout reproche et paraître ne pas donner prise à la moindre critique.

Certains honorables sénateurs m'ont fait savoir combien ils se rejouissaient de ce que plusieurs mesures gouvernementales avaient été lues hier dans cette enceinte pour la première fois. C'était l'amorce d'une politique du gouvernement en vertu de laquelle un certain nombre de mesures seront tout d'abord présentées au Sénat, sans compter celles que présenteront certains sénateurs à titre particulier. Dans les années passées, le Sénat n'a jamais manqué de donner aux mesures législatives une attention prudente, réfléchie et objective—c'est là, naturellement sa première responsabilité—et je ne doute nullement que nous, ici, continuerons d'apporter une telle contribution positive. Mais, honorables sénateurs, vous conviendrez avec moi, je le sais, que nous pouvons faire bien davantage. Il y a lieu pour tous les membres du Sénat d'éprouver de la satisfaction du fait que les rapports et les enquêtes dont notre Chambre a pris l'initiative se sont révélés très précieux et très importants pour le Canada, qu'ils ont fait l'objet de grands éloges de la part des citoyens du pays.

Bon nombre de rapports ont été rédigés, le plus récent étant celui du comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles présidé par le sénateur Goldenberg sur le système de libération conditionnelle au Canada. Ce rapport est tout à l'honneur du Sénat.

Je ne veux pas les énumérer tous, mais j'aimerais seulement mentionner les suivants: le rapport du comité spécial du Sénat sur les moyens de communication de masse, sous la présidence de l'honorable sénateur Davey, le rapport du comité permanent des Affaires étrangères concernant les relations Canada-antillaises, sous la présidence de l'honorable sénateur Aird, le rapport du comité permanent des finances nationales sur Information Canada, sous la présidence du sénateur Everett, le rapport du comité permanent des banques et du commerce sur la réforme fiscale, sous la présidence du sénateur Hayden; le rapport du comité spécial mixte sur le divorce, sous la co-présidence